

Chambre des Représentans.

Séance royale du 12 novembre.

OUVERTURE DE LA SESSION DE 1833 A 1834.

Discours du Roi.

MESSIEURS,

Cinq mois se sont à peine écoulés depuis l'époque où j'ai ouvert la dernière session, et bien que je n'aie à vous annoncer aucun fait important et de nature à modifier notre situation extérieure, j'éprouvais le besoin de me rendre au sein de cette assemblée, où je crois retrouver tout entier le peuple loyal qui me donne tant de marques de confiance et d'affection.

La naissance d'un prince royal est venue resserrer encore tous les liens qui unissent le trône à la nationalité belge.

J'aime à rappeler les sentimens que vous m'avez exprimés, à cette occasion, et les témoignages de sympathie que j'ai recueillis dans cette heureuse circonstance, de toutes les parties du royaume.

Après la conclusion de la convention du 21 mai, des négociations tendantes à arriver à un traité définitif entre la Belgique et la Hollande, ont été reprises; les obstacles qui en ont amené la suspension, et qui sont, comme vous le savez par des communications récentes, entièrement étrangers à mon gouvernement, n'ont pas été levés jusqu'à ce jour; nous restons à cet égard dans la même situation.

Je vois avec un vif intérêt l'amélioration de notre état intérieur. Les espérances que j'avais manifestées à cet égard, en ouvrant la session qui vient de finir, se sont en grande partie réalisées. Un désarmement partiel a été possible; il s'est opéré sans affaiblir l'organisation de l'armée, mais de manière à rendre à l'industrie et à l'agriculture un grand nombre de bras dont elles éprouvaient le besoin.

Une conséquence non moins heureuse de cette mesure, a été de soulager sensiblement le trésor. Les réductions introduites dans le budget du départe-

ment de la guerre pour 1833, seront dépassées encore dans les dépenses du même département pour 1834, toujours en maintenant l'organisation de l'armée dans la mesure que commande la sûreté du pays.

L'instruction et la discipline de nos troupes n'ont cessé de faire des progrès que je me plais à vous signaler. L'armée a acquis ainsi de nouveaux titres à ma sollicitude. Il vous sera soumis des projets de loi pour fixer, sur des bases équitables, le sort des militaires de tout grade dans les diverses positions où ils peuvent être placés. Je recommande à votre attention le projet de loi, présenté dans la dernière session, sur la fixation des pensions militaires et sur les droits à leur obtention.

Le développement des diverses branches de la richesse publique a exercé une heureuse influence sur les revenus de l'État. Le gouvernement se trouve en mesure de faire face aux dépenses de 1833, et loin d'avoir à demander, en ce moment, *de nouveaux sacrifices au pays* pour les services de 1834, il lui est possible de *diminuer les charges qui ont pesé, cette année, sur la propriété foncière.*

Un arrangement avec la banque, en sa qualité de caissier de l'ancien royaume, a mis à la disposition du gouvernement des sommes dont il a été fait immédiatement emploi dans l'intérêt du trésor, sous des réserves consenties par la Société générale, qui témoigne de son désir d'être utile au pays.

Il est vivement à désirer, Messieurs, que votre session actuelle puisse prévenir le renouvellement du régime provisoire en matière de finances. Dans ce but, les budgets vous seront immédiatement soumis. L'examen récent des dépenses de l'année courante permettra aux Chambres d'accélérer la sanction des dépenses pour l'exercice de 1834. Leur patriotisme et leurs lumières sauront toujours concilier une sage économie avec les conditions d'une bonne administration.

Notre législation financière réclame diverses modifications. Elles n'ont pas été perdues de vue. Dans le travail auquel elles ont donné lieu, on a eu égard aux vœux et aux observations que vos débats ont fait naître.

L'administration intérieure a continué de marcher avec l'ordre que comporte l'état provisoire des autorités provinciales et municipales. L'organisation définitive qu'il vous est réservé de donner à ces administrations particulières, imprimera une nouvelle régularité à l'administration générale.

Le gouvernement s'attache avec constance à tous les travaux qui peuvent contribuer à l'accroissement de la prospérité publique. Un vaste projet de communication, déjà soumis à votre examen et sur lequel les renseignemens des principaux organes du commerce et de l'industrie ont jeté de vives lumières, deviendra bientôt la matière de vos délibérations. Le pays doit en recueillir de grands bienfaits, et nos communs travaux sur cet important objet témoignent de la sollicitude des grands pouvoirs de l'État pour les intérêts matériels du royaume.

Les arts ont pris un nouvel essor. Là encore résident de précieux élémens de nationalité. Nos annales attestent l'éclat que les artistes belges jetèrent jadis sur leur patrie, et la considération dont ils la firent jouir à l'étranger.

Messieurs, c'est par la loyauté de sa conduite dans les négociations, que le gouvernement s'est fait considérer à l'extérieur. Nos droits n'ont pas manqué d'y trouver des appuis. Cette circonstance et la sécurité dont nous jouissons au dedans, doivent nous rassurer sur l'avenir de notre patrie, et nous faire attendre avec confiance la fin de nos différends avec la Hollande. Je continuerai de veiller à ce que les droits de la Belgique soient maintenus conformément aux vrais intérêts du royaume.

Je compte, Messieurs, sur cette loyale et constante coopération qu'un gouvernement, né de la volonté nationale, et qui eut toujours la ferme intention de s'appuyer sur elle, doit attendre des mandataires du pays.

Adresse en réponse au discours du Roi.

SIRE,

C'est toujours avec un sentiment de satisfaction bien vive que les députés de la nation revoient au milieu d'eux le Roi qu'elle s'est donné. La confiance et l'affection sont les appuis du trône de Votre Majesté, et nous sommes heureux, Sire, d'être les représentans d'un peuple loyal qui confond dans son amour son Roi et ses institutions.

La naissance d'un prince héritier de la couronne est un bienfait signalé de la Providence, un nouveau gage de la protection qu'elle n'a cessé d'accorder à la Belgique. Cet événement laissera de profonds souvenirs dans la mémoire des Belges, et nous nous rappellerons toujours avec émotion les témoignages de sympathie qui ont éclaté à cette occasion dans toutes les parties du royaume.

Nous sommes convaincus, Sire, que les obstacles qui retardent la conclusion d'un arrangement définitif avec la Hollande, ne proviennent pas du gouvernement de Votre Majesté; nous espérons que le moment n'est pas éloigné où les deux pays pourront avoir entre eux les relations de bon voisinage fondées sur leurs intérêts respectifs.

La Chambre apprend avec une satisfaction qui sera partagée par toute la nation, que de nouvelles réductions pourront avoir lieu dans le budget du département de la guerre, sans nuire à ce qu'exigent la sûreté du pays et notre situation politique. Si des charges pénibles ont pesé et pèsent encore sur le peuple belge, elles ne doivent être attribuées qu'au refus du gouvernement hollandais d'accéder à un traité qui nous a imposé des sacrifices douloureux ; il serait donc injuste de nous faire supporter les dépenses énormes occasionnées par cet état de choses. Nous avons la confiance que le gouvernement de Votre Majesté continuera à insister avec force sur la libération des arrérages de la portion de la dette mise à la charge de la Belgique.

Nous examinerons avec la plus grande sollicitude le projet de loi sur les pensions militaires et les autres propositions qui nous seront faites pour assurer le sort des citoyens qui consacrent leur vie à la défense de la patrie. Le progrès de nos troupes dans l'instruction et la discipline militaires nous donne la garantie que leur bravoure et leur dévouement sauraient défendre le pays, s'il était menacé.

Nous nous félicitons, Sire, de ce que la prospérité du royaume permet de diminuer les charges extraordinaires établies sur la propriété foncière ; la nécessité de continuer une partie de ces charges sera de notre part l'objet du plus sérieux examen.

Les communications que fera à la Chambre le gouvernement de Votre Majesté, relativement à un arrangement avec la banque, en sa qualité de caissier de l'ancien royaume, seront examinées avec toute l'attention que mérite cette transaction importante.

Nous désirons aussi vivement que Votre Majesté de ne plus voir se renouveler le régime provisoire dans les finances de l'État. Nous examinerons sans retard les budgets de l'année prochaine, et nous nous efforcerons de concilier une sage économie avec les besoins d'une bonne administration.

Depuis long-temps l'opinion réclame des améliorations dans nos lois financières. Nous regardons comme un de nos premiers devoirs de nous occuper avec la plus sérieuse attention des propositions qui nous seront faites à cet égard. La nécessité de régler par une loi l'instruction publique donnée aux frais de l'État, n'est pas moins constante.

Les communes et les provinces ont besoin d'être légalement organisées, et de sortir le plutôt possible de l'état provisoire où elles sont restées jusqu'à présent. Nous sentons combien il est urgent de discuter les projets de loi que le gouvernement de Votre Majesté nous a présentés sur cette matière.

Nous partageons bien vivement toute la sollicitude de Votre Majesté pour les intérêts matériels du pays. Les grands travaux publics sont des éléments de prospérité ; le projet de grande communication dont les sections de la Chambre se sont déjà occupées, en cherchant à s'entourer de toutes les lumières, est considéré par nous comme l'un des objets les plus importants soumis à nos délibérations.

La Chambre sait apprécier l'éclat que les arts peuvent jeter sur la patrie ; nous avons eu la preuve récente qu'ils n'ont pas dégénéré en Belgique. La prospérité du pays leur donnera les moyens de se développer encore davantage.

La loyauté de la conduite du gouvernement Belge dans les relations extérieures nous donnait lieu d'attendre que nos justes droits y trouveraient des appuis. Ces droits sont garantis par des traités dont la nation attend avec calme et confiance l'exécution franche et loyale.

Un gouvernement, né de la volonté nationale et qui s'appuie sur cette base solide, peut compter sur une coopération efficace de la part des mandataires du pays. Les grands pouvoirs de l'État donneront ainsi l'exemple de l'union dans laquelle la patrie trouve sa force, et qui doit régner entre tous ses enfans.

Réponse du Roi.

MESSIEURS,

Je vous remercie des sentimens que vous venez de m'exprimer au nom de la Chambre des Représentans. Ils me touchent d'autant plus qu'ils sont unanimes.

Le gouvernement sait comme vous, Messieurs, la nécessité de régler par une loi l'instruction publique aux frais de l'État. Il n'a attendu que la rentrée des Chambres pour s'occuper de cet objet important, sur lequel il a cru devoir appeler les lumières d'une commission spéciale.

Je ne puis que partager votre désir de voir la Belgique libérée des arrérages de la portion de la dette mise à sa charge. Cet objet n'a jamais été perdu de vue dans les négociations auxquelles mon gouvernement a participé. Notre prétention à cette libération deviendra d'autant plus fondée que la Hollande apportera de plus longs retards à un arrangement final.

Messieurs, je vois avec une vive satisfaction l'union qui existe entre les grands pouvoirs de l'État. Elle est garante de l'efficacité avec laquelle ils travailleront de concert à l'accroissement du bien-être public.